

CHARTRE D'ENGAGEMENT

AIDE FINANCIÈRE ACHAT DE POULES ET MATÉRIEL DÉDIÉ

Plusieurs pratiques de compostage et jardinage existent pour valoriser les restes alimentaires, en fonction du type d'habitat et des usages. Au-delà du compostage, lombricompostage, dégradation au sol pour produire ou entretenir directement du sol fertile, les restes alimentaires peuvent constituer une bonne source d'alimentation pour les animaux, dont les poules.

Sachant qu'une poule peut consommer entre 100 et 150 kg de restes alimentaires par an, et produire entre 100 et 200 œufs (selon les races, les conditions et les sources d'alimentations, etc.), c'est une option très prisée pour valoriser les restes alimentaires.

Dans le cadre du déploiement de la nouvelle offre de service, le Smicval a mis en place deux aides financières différentes pour faciliter l'installation d'un poulailler domestique :

- Une aide financière pour l'achat de poules, qui prendra en charge 50% du coût plafonné à 20 €. La subvention sera valable pour l'achat de 2 poules minimum pour une question de bien-être animal.
- Une aide financière pour l'achat d'un poulailler ou d'une clôture, qui prendra en charge 50% du coût de l'opération plafonné à 75 €. Seront éligibles l'achat d'un poulailler et de matériel de clôture (grillage et piquets).

Considérant qu'un foyer pourra demander une aide sans l'autre dans la mesure où le Smicval proposera aux usagers de construire leur poulailler eux-mêmes par des formations ou des guides d'auto-construction.

Considérant que pour bénéficier de ces aides, chaque usager devra signer une chartre d'engagement à respecter toutes les préconisations du Guide pour installer et bien prendre soin de son poulailler.

Considérant que le Smicval proposera plusieurs sessions de formation sur le territoire pour installer et prendre soin de son poulailler.

Considérant que le Smicval fournira également une liste des races locales et des associations qui proposent des poules de réforme.

Considérant que ces aides seront accordées dans la limite des enveloppes budgétaires annuelles.

Considérant qu'un foyer ne pourra bénéficier qu'une seule fois de ces aides

Je soussigné.e, adhère à la présente chartre et m'engage à respecter le « guide pour installer et bien prendre soin de mon poulailler ».

Je prends sous ma responsabilité

Date et signature

